

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 30 (1945)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression :

Tél. 2.83.90

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne.

Le remarquable développement des Caisses Raiffeisen en 1944

En dépit des dernières complications fiscales et du surcroît de travail qui en est résulté les caissiers des Caisses affiliées ont établi néanmoins leurs comptes annuels de 1944 avec la conscience et le soin coutumiers et une remarquable promptitude. A part quelques cas motivés par des circonstances spéciales (service militaire, etc.) les bilans sont parvenus à l'Union dans le délai réglementaire échéant le 1er mars. Le Bureau de l'Union a immédiatement commencé le dépouillement de ces comptes et bilans en vue de la publication officielle.

Nous sommes ainsi déjà à même de proclamer les résultats généraux du dernier exercice :

Au 31 décembre 1944 l'Union comptait 773 Caisses Raiffeisen affiliées. 20 nouvelles Caisses ont vu le jour durant l'année. Le nombre des membres a progressé de 2946 et passé ainsi à 75.290. La somme globale des bilans est de Fr. 659,6 millions, en augmentation de 60 millions, c'est-à-dire de 10 % sur l'année précédente. Le mouvement d'affaires se monte à Fr. 1,2 milliard (augmentation 43 millions). Le bénéfice global de Fr. 2.028.000 a porté les réserves à Fr. 23,8 millions.

La Suisse romanche et ses Caisses Raiffeisen

Lors du recensement de 1930 les habitants de langue romanche étaient de 44.158 ce qui représente le 11 0/00 de l'ensemble de la population suisse. Cette vaillante et sympathique population des hautes vallées grisonnes met tout en œuvre pour s'affirmer, pour conserver sa langue, sa culture et ses tradi-

tions séculaires. Elle mène pour cela une lutte constante, opiniâtre et persévérante. La statistique fait encore constater, sur le plan cantonal, que la population romanche parvient à se maintenir numériquement, mais que la place qu'elle occupe dans l'ensemble de la population va néanmoins toujours en diminuant. Jusqu'au milieu du siècle dernier, le canton des Grisons possédait une majorité romanche et au début de ce siècle encore une majorité d'habitants de race latine (italiens et romanches). Mais dès 1910 la population de langue allemande a dépassé le 50 % et le canton a pris définitivement rang parmi les états confédérés suisses-allemands. La progression allemande est plus accentuée dans certaines vallées que dans d'autres. Les causes en sont diverses. Dans quelques régions la langue romanche est petit à petit abandonnée par la population autochtone elle-même ; les enfants n'apprennent plus que l'allemand et seule cette langue leur est officiellement enseignée à l'école. Tel est le cas par exemple dans les districts de Thusis où le romanche tend ainsi à disparaître complètement. Tout autre est par contre la situation dans d'autres vallées. Là la population romanche tient au dessus de tout à sa langue, à ses mœurs, qu'elle ne veut à aucun prix abandonner. Dans ces contrées la population romanche ne parvient pas seulement à se maintenir mais elle augmente même souvent. Le recul relatif à l'ensemble de la population découle ici d'autres causes. Il résulte surtout de l'infiltration toujours plus accentuée d'éléments étrangers, en particulier de suisses allemands, ou italiens dans certaines communes de la Haute-Engadine. Contre cette immigration qui prend parfois le caractère d'une véritable invasion le peuple romanche est incapable de lutter quelque peu efficacement car il ne peut

progresser que par lui-même, par le seul apport des nouvelles naissances. Dans certains centres touristiques, il se voit littéralement submergé et des villages entiers ne parlent bientôt plus que l'allemand.

Le peuple suisse et en particulier les autres minorités linguistiques du pays ne se rendent souvent pas compte du véritable drame national qui se joue ainsi dans certaines vallées grisonnes. Aussi la Confédération a-t-elle été bien inspirée en reconnaissant officiellement le romanche comme langue nationale et en prenant des mesures pour assurer l'existence de cette minorité nationale menacée.

La Suisse est formée de peuples de races différentes qui se sont unis pour défendre leur existence et leurs intérêts communs. Protéger et encourager les minorités est de ce fait un véritable devoir national. Le 72 % de la population suisse est de langue allemande. Les autres 28 % sont de race latine, 20 % environ de langue française, 6 % de langue italienne et 1,1 % de langue romanche. Il est dans la nature des choses que cette grosse majorité germanique exerce une influence considérable sur les minorités latines. La Suisse romanche a fait preuve jusqu'ici d'une capacité de résistance suffisante pour maintenir son propre caractère. Les éléments immigrés de la Suisse allemande apprennent rapidement la langue du pays, donnent d'emblée une formation française à leurs enfants, de sorte que deux générations suffisent ordinairement à l'assimilation. Les conditions sont autres déjà au Tessin où les immigrés suisses allemands parviennent moins facilement à s'assimiler et tendent à constituer de véritables colonies à l'intérieur du pays. Cette évolution est naturellement encore plus accentuée dans les Grisons où la minorité romanche est parfois presque littéralement sub-

mergée par la colonisation de la Suisse allemande. On trouve ici à son état aigu un problème qui préoccupe également certaines régions du pays, par exemple au Tessin, dans le Jura bernois, etc.

Le peuple suisse forme une nation qui n'est pas l'expression d'une seule race, d'une seule langue, comme c'est le cas dans la plupart des autres pays européens. C'est pourquoi un sain fédéralisme est une des raisons d'être de notre pays. On ne saurait assez le répéter. C'est ce qui lui donne son propre caractère, son originalité. C'est le fédéralisme qui permet à des citoyens de race, de langue, de confession différentes de vivre ensemble et de collaborer harmonieusement entre eux.

D'aucuns vont aujourd'hui jusqu'à considérer que la langue romanche est incapable de se maintenir à la longue et qu'elle est vouée à disparaître. Admettre cette thèse c'est méconnaître l'amour que les romanches portent à leur langue et les efforts considérables que font les populations autochtones des vallées romanches des Grisons pour s'affirmer et se maintenir. C'est ce que l'auteur de ces lignes a pu constater de nouveau au cours de plusieurs mois de service militaire qu'il a faits dans les Grisons, dont plusieurs semaines dans des postes frontières en la seule compagnie de soldats romanches.

Certains intellectuels ont longtemps soutenu, il est vrai, que les différents parlers rhétiques ou rétoromans ne constituaient pas véritablement une langue. A tort à notre avis. Le romanche est issu du latin dont il se rapproche encore davantage que l'italien et le français dans sa forme et ses expressions. Il n'est pas seulement un idiome parlé. Ce groupe linguistique possède aussi une véritable littérature.

Il est vrai que le caractère régionaliste qui, partout ailleurs, s'efface devant le principe d'unité, a continué à s'affirmer dans cette littérature romanche. Née au XVI^e siècle seulement cette littérature est restée à ce point de vue stationnaire dans son évolution, et cela conformément à la structure politique du pays qui, elle aussi, perpétue les formes moyenâgeuses, soit le système des « communes libres ». Chacun a donc continué à s'exprimer dans son idiome local, préférant être parfaitement compris de ses proches que d'être lu et connu dans un vaste rayon. L'Engadine d'une part, la Surselva de l'autre sont toutefois les deux pôles autour desquels s'ordonne peu à peu une concentration de la langue écrite. Ce particularisme qui entrave, affaiblit la

littérature romanche ne l'empêche toutefois nullement d'exister, de fonctionner, d'exprimer l'âme du peuple. Prise au sens moderne la littérature ne débute au pays romanche qu'au XIX^e siècle. Jusqu'alors presque uniquement au service d'idées, de convictions ou de faits, elle devient dès lors d'une part personnelle, d'autre part plus consciemment nationale, l'écrivain ou poète assumant toujours ses responsabilités de guide spirituel de son peuple. Jamais il ne perdra le contact avec l'âme de celui-ci. Il trouvera toujours les accents qui le touchent, l'exhortent à rester fidèle au sol natal, à sa langue toujours plus menacée. D'autre part s'accroissent les différences de tempérament et de formation entre Romontschs du Rhin et Ladins de l'Engadine. Inhérentes d'ailleurs dans leur idiome respectif, elles contribuent à déterminer les genres, les styles, les talents. L'engadinois, protestant, esprit réaliste et spéculatif, ajoute à une finesse innée une certaine culture autochtone, acquise au cours de siècles d'immigration. D'esprit critique, mais, comme tout vrai montagnard, peu expansif, il s'exprime de préférence à travers un lyrisme souvent assaisonné d'ironie pour lequel son ladin harmonieux, souple et nuancé, est l'instrument idéal. Le Sursilvan, catholique dans sa grande majorité, penche vers une conception collective de la vie spirituelle. De là son intérêt exclusif pour ses traditions, sa région, son sens des hiérarchies, son culte des personnalités. Il est bien rare qu'il livre son moi intime. Son art est essentiellement épique et réthorique. Par leur travail aussi désintéressé qu'enthousiaste, par leurs durs sacrifices pécuniaires le poète, l'écrivain, l'historiographe et le linguiste grisons ont prouvé et prouvent journalièrement que la langue, la littérature romanches existent...

Stai si, defenda
Romontsch, tiu vegl lungatg!

(Lève-toi, romanche; défend ta vieille langue), dit une vieille chanson du pays. Le peuple romanche lutte pour maintenir sa langue. Il sollicite également à cet effet l'appui et la collaboration des autorités cantonales et fédérales. Une attention particulière est vouée au problème scolaire. Dans la plupart des communes l'enseignement primaire se donne en romanche au degré inférieur (4 premières années) et en allemand au degré supérieur. Mais dans certaines communes on n'enseigne déjà plus que l'allemand. On admet bien, en principe, qu'en n'enseignant que le romanche à

l'école primaire, on favoriserait le développement de la langue et l'assimilation des confédérés immigrés, mais, d'autre part, il faut reconnaître qu'une connaissance quelque peu étendue de l'allemand est souvent indispensable pour assurer la carrière de l'enfant. Comme on le voit, le problème n'est pas aisé à résoudre. Depuis la reconnaissance du romanche comme quatrième langue nationale, les noms des localités dans les gares et bureaux de poste sont donnés maintenant dans la langue du pays et les enseignes des magasins et boutiques se rédigent de plus en plus exclusivement en romanche. Certes ce ne sont là que des détails. Mais cela ne contribue pas moins grandement à donner à nos confédérés romanches conscience de leur personnalité en leur prouvant que leur langue constitue bien un élément officiel de notre culture nationale.

Nos lecteurs trouveront peut-être que ces longues considérations n'ont que faire dans un « moniteur financier rural » comme s'intitule le *Messenger*. Nous avons cru néanmoins opportun de les énoncer afin de faire toujours mieux connaître la sympathique population romanche des hautes vallées grisonnes à laquelle le mouvement raiffeiseniste a toujours porté une sollicitude toute particulière. C'est ainsi que l'Union a fait imprimer spécialement des statuts dans les deux idiomes ladin et romontsch. Les Caisses romanches ont également à disposition des formulaires dans leur langue, ce qui est tout particulièrement estimé. Et dans les congrès de l'Union suisse le romanche est mis chaque fois à l'honneur.

* * *

Les Caisses Raiffeisen jouissent d'une faveur toute particulière chez les minorités linguistiques. C'est ce qu'on constate chez nous comme à l'étranger. La Suisse romande, et plus particulièrement encore la Suisse romanche, voient avec raison dans ces coopératives d'entraide dans l'important domaine de l'épargne et du crédit un efficace moyen de se créer une vie propre, une existence toujours plus autonome, cela non seulement au seul point de vue économique mais encore linguistique et culturel. C'est ce qui explique que les Caisses romanches constituent le 2 % de l'effectif suisse. Et sur les 29 Caisses que comptent actuellement les Grisons pas moins de 15 se trouvent dans les vallées où le romanche est la langue parlée. La plus ancienne Caisse du canton, celle de Mustair, dans la vallée

du même nom à la frontière du Tyrol, fondée en 1912 déjà, est également romanche.

C'est par l'action des groupements issus de l'initiative privée conjuguée à l'effort tenace d'une vaillante population que le pays est parvenu au cours des siècles à conquérir son indépendance et à fonder un état indépendant. Ce vieil esprit subsiste, se perpétue aujourd'hui dans les coopératives Raiffeisen romanches. Il parle en faveur de ce peuple opiniâtre, d'une vitalité extraordinaire, caractère curieux de mélange de sens pratique très avisé et d'élan généreux mais sobre, renfermé, plein de maîtrise de soi. Honneur à ce peuple romanche qui réussit ainsi aujourd'hui à s'affirmer à travers d'innombrables difficultés, à garder assez d'énergies pour ne pas se laisser submerger, pour conserver sa propre civilisation, sa propre langue, ses conceptions et ses mœurs...

* * *

Nous pensons également intéresser les lecteurs du « Messager » en leur présentant pour terminer une Caisse Raiffeisen romanche. Nous choisissons celle de TRUN, qui vient justement de commémorer son 25^{me} anniversaire de fondation.

Trun, cet important village de l'Oberland grison, au bord de jeune Rhin, a joué un rôle important dans l'histoire ; il est le Rutli de l'Oberland et on y voit aujourd'hui encore l'érable célèbre sous lequel a été conclue la Ligue grise en 1424.

A l'occasion de son jubilé, la Caisse de Trun a publié un rapport jubilaire des plus intéressants en idiome surselvan avec, en frontispice, une artistique vignette symbolique du grand peintre Carigiet, un enfant du village.

La fondation de la Caisse est due à l'éminente initiative de Mgr. Caminada, l'actuel Evêque de Coire qui, alors qu'il était curé de Trun, avait tenu à faire bénéficier ses paroissiens des bienfaits d'une semblable œuvre économique et sociale. Au nombre des fondateurs figurait également M. Huonder qui devint plus tard conseiller d'Etat et conseiller aux Etats suisses. Fondée en 1919 avec 56 membres la Caisse en compte aujourd'hui 234 et les déposants d'épargne sont au nombre de 827.

Gérée dans le bon esprit raiffeiseniste, forte de l'appui de toute la population, la Caisse s'est développée de façon constante en déployant une activité des plus fécondes ; son bilan est aujourd'hui de Fr. 2,3 millions avec une fortune sociale (réserve) de Fr. 84.253.—

Au cours de ses 25 ans la Caisse a traité plus de 84200 opérations pour une somme globale de 87 millions de francs. Elle n'a jamais eu de perte quelconque à déplorer.

Il fallait assister à la fête jubilaire du 25 octobre dernier pour voir vibrer l'âme du paysan surselvan, pour se rendre compte de la place considérable que la Caisse occupe dans la vie locale, ainsi que l'attachement que lui porte toute la population.

Cette journée mémorable débuta par un office divin de circonstance et la manifestation jubilaire eut lieu l'après-midi au collège. On s'y rendit en cortège par les rues pavoisées. Dans le mélodieux idiome réto-romanche le président M. Quinter, inst., salua l'assistance, rendit hommage aux membres fondateurs et souligna la féconde activité de la Caisse. Le représentant de l'Union Raiffeisen suisse prononça ensuite une allocution de circonstance. Puis le président de la Fédération cantonale, le représentant des autorités communales apportèrent également à la Caisse jubilaire leurs félicitations et leurs vœux. Deux membres des organes dirigeants en fonctions depuis 25 ans furent honorés de façon particulière. Agrémentée de productions fort goûtées de deux sociétés de chant locales la manifestation se termina par quelques scènes de la pièce musicale « Las spatlunzas » du poète romanche Giachen Hasper Muoth, que des artistes-amateurs rendirent d'admirable façon et qui obtinrent un très vif succès. Puis l'assistance se sépara non sans avoir encore entonné en chœur ce chant viril de la terre romanche « Il Pur suveran » — Le libre paysan — qui traduit si bien l'âme rude et noble du montagnard grison :

Quei ei miu grep, quei ei miu crap,
Cheu tschentel jeu miu pei ;
Artai hai jeu vus da miu hab,
Sai a negin marschei.

Les devoirs de l'argent

Le Christ a dit « Nul ne peut servir deux maîtres ; car ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon ». Malheureusement, combien de chrétiens préfèrent servir l'argent plutôt que Dieu. Ils sont nombreux les chrétiens modernes qui tamisent les enseignements de l'Evangile et n'acceptent que ce qui ne les gêne pas. Tout est jugé par eux en fonc-

tion de l'argent. Toute leur vie, ils la passent dans le but de gagner de l'argent, toujours plus d'argent. Ces gens rampent dans la boue, piétinent le faible, usent des moyens les plus honteux pour s'enrichir davantage.

Certes, la richesse, les richesses sont bonnes puisque c'est Dieu qui les a mises à la disposition des hommes. Le Christ lui-même avait des amis parmi les riches. Mais il faut se rappeler que cet argent qui est à votre disposition vous est prêté par Dieu et que devant lui nous sommes comptables de tous les biens que nous avons reçus, de l'argent comme des autres. Devant les hommes, nous sommes propriétaires de nos richesses, devant Dieu nous sommes des intendants seulement. De ce fait donc, nous devons employer ces biens « pour notre propre perfectionnement et également, comme ministre de la Providence, au soulagement des autres » (Pie XI).

Le mauvais riche avait été damné parce qu'il avait mal usé de ses richesses, parce qu'il en avait joui tout seul, parce qu'il ne s'était pas penché sur le pauvre Lazare, parce qu'il avait déserté son devoir social. Il y a trop actuellement de ces mauvais riches dont l'attitude est cause de mécontentement et de révolte dans le peuple.

Le fondateur des Caisses Raiffeisen a compris que l'argent ne devait pas profiter seulement à quelques-uns. Il a voulu qu'il soit mis au service du plus grand nombre. Dans ce but, il a créé nos petites banques populaires qui réunissent dans chaque localité les capitaux disponibles pour les mettre ensuite, à des conditions extrêmement avantageuses, à la disposition de ceux qui en ont besoin. Pas d'accumulation de capitaux, pas de spéculations malhonnêtes, l'argent au service de tous. Oeuvre magnifique et combien méritoire.

Raiffeisenistes, sachons rester fidèles à l'esprit du fondateur de nos institutions. Sachons toujours considérer l'argent comme un bon serviteur, mais comme un mauvais maître. Ne nous laissons pas asservir par lui. Maîtrisons nos richesses. Après les avoir employées pour assurer notre existence convenable et digne, faisons-les servir à faire du bien aux autres. Travaillons à réformer notre société où l'argent est roi, où trop souvent l'on est sans cœur pour les petites gens. Favorisons les lois sociales qui répartissent plus équitablement les charges de la vie collective, qui assurent une distribution plus équitable de la richesse.

M. B.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Les prévisions pessimistes des milieux officiels au sujet de notre ravitaillement sont hélas en voie de se réaliser. Les rations ont dû à nouveau être diminuées, les attributions de gaz ramenées à un niveau qui place notre population devant de graves problèmes. La guerre tout près de nos frontières, l'aggravation de notre situation alimentaire ainsi que les récents bombardements aériens nous rappellent constamment que nous n'avons pas atteint l'heureux cap d'une vie plus normale.

Les négociations avec les trois délégations alliées ont fait naître ça et là quelques illusions trompeuses. Mais comme l'ont déclaré les commentateurs officiels lors des conférences de presse, les bénéfices de l'accord général intervenu à Berne ne se manifesteront que lentement pour notre pays. Il ne convient donc pas de se laisser aller à un optimisme exagéré. Les difficultés de transport ne permettront pas d'acheminer rapidement les marchandises que nous avons entreposées dans des ports neutres ni celles qui, espérons-le, nous seront accordées en échange des concessions faites aux alliés et qui, elles sont d'effet immédiat. Plus que jamais nous ne devons compter que sur nous-mêmes ; nous devons, cette année encore, produire le plus possible afin d'assurer le minimum indispensable à notre peuple. Une fois de plus l'agriculture aura un gros effort à fournir.

Le marché de l'argent et des capitaux n'accuse aucun changement important. La large liquidité s'est maintenue et la circulation fiduciaire n'a présenté que les fluctuations habituelles de fin de mois. Les stocks d'or ont légèrement progressé et atteignaient 4,6 milliards de francs au 7 mars dernier ; bien que bloqués en partie en Amérique, ils constituent néanmoins pour nous une réserve précieuse pour la période d'après-guerre où la Suisse pourra se présenter comme acheteuse, munie du métal indispensable aux transactions internationales. Les avoirs à vue à la Banque nationale ont oscillé autour de 1300 millions de francs et les billets de banque en circulation se meuvent entre 3400 et 3500 millions. Une augmentation est également intervenue au chapitre des réscriptions de la Confédération (185 millions au 7 mars) ce qui permet d'envisager une consolidation prochaine par l'émission d'un nouvel emprunt fédéral.

Les taux d'intérêt sont restés bas et stables et tout porte à croire qu'ils se

maintiendront ainsi pendant longtemps encore. Le taux moyen des obligations est de 2,93 % chez les grandes banques et de 2,95 % chez les banques cantonales. Le taux moyen de l'épargne auprès des banques cantonales prédominantes est actuellement de 2,46 %. Pour les prêts hypothécaires, la moyenne est de 3,76 % ; certains établissements ont ramené à 3 % également le taux des titres de rang postérieur.

Les *Caisse Raiffeisen* continueront à s'en tenir aux taux préconisés précédemment déjà, soit 1 à 1 ½ % au compte courant à vue, 2 ½ % à l'épargne et 3 % pour les obligations à 4-5 ans de terme. Dans le secteur des taux débiteurs on pourra envisager normalement le 3 ¼ % pour les prêts hypothécaires premier rang ; pour les prêts hypothécaires second rang, les Caisses pourront fixer les taux selon leurs possibilités à 4-4 ¼ % et pour les prêts sur cautions à 4 ¼-4 ½ %. Les Caisses disposant de larges réserves seront même en mesure d'envisager des taux plus favorables encore.

Lors de la fixation de l'échelle des taux on tiendra spécialement compte cette année des charges fiscales accrues. En plus de l'augmentation des prestations au canton et à la commune, l'exercice 1945 devra supporter encore l'impôt pour la défense nationale et le nouveau sacrifice pour la défense nationale. En maintenant la marge d'intérêts de l'exercice précédent, les bénéfices seront donc plus faibles cette année. C'est dire qu'il convient de bien adapter les taux à la situation, en veillant d'autre part aux placements judicieux des grosses disponibilités (placements hypothécaires, dépôts à terme à l'Union).

Dans ses relations avec les Caisses affiliées l'Union maintiendra jusqu'à nouvel avis les conditions d'intérêts qui ont été en vigueur l'an dernier.

M. Laughlin Currie visite une petite coopérative paysanne

La presse quotidienne a relaté que M. Laughlin Currie, le chef de la délégation économique des Etats-Unis, a largement profité de son séjour en Suisse pour étudier la vie économique et les institutions de notre pays.

Directeur d'une Société coopérative d'assurance qui compte six mille membres et un capital social de quarante millions, vice-président de l'immense organisation des Coopératives industrielles chinoises, M. Currie a tenu à se rendre également compte comment fonctionnaient chez nous l'administration et le contrôle d'une petite coopé-

rative paysanne. Il est descendu pour cela à Munchenbuchsee, à la « Moospinte », où le syndicat agricole local tenait ses assises annuelles. Il s'est assis tout simplement parmi les coopérateurs campagnards et a pris part aux délibérations.

On se représente la surprise des sociétaires lorsque le président de l'assemblée annonça qu'il avait l'honneur de saluer parmi les participants M. le ministre Currie et M. Feisst, directeur de la Section de l'agriculture au Département fédéral de l'économie publique. Mais les coopérateurs bernois sont gens calmes et savent réagir avec autant de simplicité que les Américains. Après avoir vivement applaudi leurs hôtes, ils remercièrent M. Currie et le prièrent de transmettre également leur salut au président Roosevelt ; sur quoi ils procédèrent aux délibérations de leur façon coutumière : lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, compte rendu sur l'exercice qui vient de s'achever, commentaire des comptes et de la situation. La discussion fut utilisée par plusieurs membres et porta sur le marché des veaux et des porcs, sur les difficultés de se procurer des affouragements et des engrais, etc., etc.

M. Currie suivit avec intérêt les débats qu'un Mentor lui traduisait au fur et à mesure. Il prit ensuite la parole pour exprimer son plaisir de se trouver dans un milieu de coopérateurs ruraux où il se sentait « tout à fait à la maison et non à l'étranger » ; il affirma sa confiance dans l'économie coopérative qui se développe aussi aux Etats-Unis sur un terrain solide.

La visite faite ainsi par M. Currie à une toute petite coopérative prouve avec quelle attention les dirigeants des Etats-Unis suivent l'organisation et les manifestations de l'économie démocratique populaire. Les paroles du président Roosevelt affirmant que les principes coopératifs devront être à la base de la reconstruction du monde ne sont donc pas de vaines paroles de sa part.

D'un mois à l'autre

De tout un peu.

* *La douloureuse...* La liquidation de la Société de gestion de la Banque de Genève est virtuellement terminée. Les actifs ont été vendus en bloc à un groupe d'acquéreurs en 1943. Maintenant il ne reste plus à l'Etat de Genève qu'à transférer le déficit final à son propre compte. La société de gestion de la Banque de Genève qui est entrée en activité une année après le « remboursement » des obligations concordataires à raison de 45 % aura cessé d'exister. Le déficit final s'élèvera à 8,51 millions, alors que l'on prévoyait une perte de 10 à 14 millions. On peut vraiment dire que l'Etat de Genève s'en tire à bon compte, relativement. Rappelons que les obligataires avaient dû subir une perte de 22 millions.

* *L'aide de l'Etat doit être toujours subordonnée à l'effort individuel et coopératif.* A l'occasion du dernier Congrès de l'Union suisse des arts et métiers, M. le Dr Stampfli, conseiller fédéral, a souligné dans son discours l'importance du propre effort et dit entre autre :

« Avant de faire appel à l'aide de

l'Etat, il faut que les individus comme les associations privées fassent leur possible pour trouver eux-mêmes une solution aux difficultés. L'agriculture elle aussi, lorsqu'elle s'adressera à l'Etat, n'obtiendra son aide que lorsqu'elle aura épuisé toutes les ressources de l'effort personnel et collectif sur le plan privé.

Cette conception qui est aussi celle des cercles dirigeants de l'Union suisse des arts et métiers dénote toute l'actualité des principes de l'effort personnel et coopératif.

* *Le véritable esprit coopératif.* Le correspondant d'un journal ouvrier termina son compte rendu d'une assemblée générale d'une Caisse Raiffeisen en ces termes :

« Nous avons eu tout particulièrement plaisir à constater que toutes les classes sociales villageoises étaient représentées dans l'assemblée. On y remarquait, à côté des paysans, des artisans, des hommes de professions libérales, beaucoup de simples ouvriers. Existe-t-il un autre institut financier qui se soumet à un contrôle aussi démocratique et offre au modeste citoyen l'occasion de discuter de la marche des affaires et des problèmes financiers actuels ? »

* *A propos du secret des banques.* Lors des discussions provoquées par l'amnistie et les nouveaux arrêtés fiscaux fédéraux et principalement en corrélation avec l'inventaire au décès, on a prétendu parfois que le secret des banques était pratiquement aboli. Ce n'est nullement le cas ; le secret bancaire reste garanti comme par le passé. Les banques ne sont pas tenues de fournir directement des renseignements aux autorités fiscales. Il a simplement été prescrit qu'en cas d'inventaire au décès, les fonctionnaires chargés de dresser l'inventaire peuvent demander aux héritiers de leur présenter les renseignements utiles, fournis par toutes les banques avec lesquelles le défunt a entretenu des relations d'affaires.

* *Rien n'échappe plus au fisc.* Depuis l'entrée en vigueur de l'impôt anticipé, les sociétés d'assurance faisaient volontiers état dans leur propagande du fait que les polices d'assurance sur la vie pouvaient encore échapper à l'impôt. Or le Conseil fédéral vient de garantir là aussi les droits du fisc. Les sociétés d'assurance devront maintenant, lors du remboursement de chaque police, indiquer à l'administration fédérale des contributions, le nom et l'adresse des bénéficiaires. Ces derniers pourront toutefois demander que cette déclaration ne soit pas faite ; on leur déduira alors à la source un impôt de 8 % du capital. Cette nouvelle disposition n'exercera toutefois ses effets qu'à partir du 30 septembre 1945 pour les polices remboursées dont la valeur de rachat n'atteint pas Fr. 5000.—.

Le mouvement coopératif enseigne la plus haute vertu de l'humanité : à savoir que tous les hommes sont inséparablement unis ; il est le seul chemin qui conduise au bonheur des peuples.

Rabindranath Tagore.

A la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen

Cette Fédération a tenu, le 17 février, au Buffet de la Gare à Neuchâtel, sous la présidence de M. P. Urfer, vétérinaire (Fontainemelon), son assemblée ordinaire combinée avec un cours d'instruction à l'intention des administrateurs de ces coopératives rurales de crédit. La participation particulièrement nombreuse prouve que les dirigeants des Caisses de ce canton sont conscients de la nécessité d'acquiescer l'important bagage de connaissances pratiques et techniques utiles à une saine et fructueuse gérance.

Placée sous le signe du travail, l'assemblée liquide rapidement les affaires administratives. Le procès-verbal, aussi bien présenté que rédigé par le secrétaire M. Perrenoud (Les Petits Ponts), retrace fidèlement les péripéties de la dernière réunion du 11 déc. 1943. Sur rapport favorable des sections vérificatrices, les comptes du ménage intérieur de la fédération sont approuvés sans observation. La cotisation sera perçue en 1945 sur les mêmes chiffres de base que par le passé.

Le rapport du Président, M. Urfer, relate l'activité du Comité, les succès enregistrés dans le développement des Caisses comme aussi les problèmes en suspens (question du placement des fonds pupillaires) pour lesquels on s'efforcera de trouver la solution la plus heureuse.

Au cours des cinq dernières années, la fédération a enregistré la fondation de onze Caisses locales. La somme globale des dépôts confiés par le public a passé de 1 à 6 millions de francs pour la même période. Le nombre des Caisses est actuellement de vingt-cinq, celui des sociétaires de mille deux cents et celui des déposants de trois mille.

Le Comité fédératif est réélu in globo : il se compose de M. Urfer (Fontainemelon), président, de M. Perrenoud (Les Petits Ponts), secrétaire, et de M. Hummel (La Chaux-de-Fonds). L'assemblée décide de lui adjoindre deux nouveaux membres dont le choix se porte sur M. Guyot (Boudevilliers) et M. Grandjean (La Côte-aux-Fées).

La seconde partie de la réunion est consacrée à l'étude de divers problèmes d'actualité. MM. Bucheler et Froidevaux, réviseurs de l'Union suisse, placeront les dirigeants devant leurs responsabilités et devant leurs préoccupations soucieuses de la bonne marche de nos Caisses dans les conjonctures actuelles.

M. Froidevaux ouvre les feux et fait un rappel opportun des tâches délicates mais dignes du plus vif intérêt des gérants de la fortune d'autrui. Notre vraie mission d'apostolat est de nous pénétrer d'abord de l'esprit Raiffeisen pour le transmettre ensuite à nos populations laborieuses et honnêtes. Par une sage et continuelle information, il s'agit de leur faire apprécier tous les avantages dont peuvent les faire bénéficier nos coopératives rurales, associations d'aide de mutuelle idéale.

Abordant le thème de son exposé, M. Bucheler soulève le grave problème du placement sûr et judicieux des dépôts confiés et met les dirigeants devant la tâche complexe qui leur incombe : d'une part, accepter toute la vraie épargne du village et lui servir un intérêt convenable et d'autre part, malgré les abondantes disponibilités, n'accorder des crédits qu'avec la plus grande prudence, sans jamais se laisser illusionner par l'appât de gains dans des affaires scabreuses.

Les délégués s'intéressent vivement à l'étude de ces questions. La discussion s'ouvre, s'anime rapidement, s'étend, prend de l'ampleur à tel point que (le parcours de l'aiguille du temps étant inexorable) les trois exposés encore inscrits à l'ordre du jour ne peuvent être présentés. Preuve est faite que de telles journées d'instruction sont nécessaires. Celle-ci ne fait qu'ouvrir le cycle de ces cours qu'il faudra reprendre régulièrement. Tel est l'avis unanimement manifesté par les participants.

Cette réunion qui se déroula dans l'ambiance la plus favorable de collaborateurs acquis à la même bonne et juste cause, obtint un plein succès. Elle contribuera certainement au développement et à la prospérité de nos si utiles organisations d'entraide. Les meilleures espérances sont aujourd'hui permises en pays neuchâtelois. *Fx.*

Le Raiffeisenisme en marche

Les mois d'hiver se prêtent tout particulièrement bien aux pacifiques offensives du raiffeisenisme. Dans notre « ordre du jour » du mois dernier nous avons annoncé déjà la fondation de nombreuses nouvelles Caisses. Poursuivant sa marche le raiffeisenisme vient encore d'établir de nouvelles « têtes de pont » qui lui ouvrent des perspectives d'action bienfaisante toujours plus larges.

Amorcées par des conférences de M. Berthoud, l'actif chef du Service cantonal de l'agriculture 3 fondations ont eu lieu déjà cette année à Genève : à Céligny, à Vandœuvres et à Cologny. Après être resté sur ses positions pendant plusieurs années

Fribourg annonce également une récente conquête, la Caisse de *Bösingen*. Comme pour se montrer digne de la prochaine visite des congressistes suisses, *Lucerne* met également une nouvelle Caisse à son actif, celle de *Hohenrhein*. Les cantons de *Soleure* et d'*Argovie* viennent aussi de faire deux recrues : *Wisen* et *Bergdietikon*. Enfin le canton des Grisons annonce la naissance d'une benjamine romanche, la Caisse de *Surava*. L'Union compte ainsi aujourd'hui déjà 783 Caisses.

Nouvelles des Caisses affiliées

VEROSSAZ (Valais).

† *François Fellay*, caissier.

Le 10 mars dernier a été enseveli à Vérossaz, au milieu d'un grand concours de population, *M. François Fellay*, caissier de la Caisse Raiffeisen.

Avec lui s'en est allé un homme de bien qui s'est acquis de grands mérites. Modeste, sans recherche de popularité, *François Fellay* trouvait dans l'accomplissement du devoir une satisfaction intérieure qui l'a largement dédommagé du dévouement dont il a fait preuve en toutes occasions. Instituteur à la pédagogie avertie, il savait acquiescer un grand ascendant sur ses élèves, dont la plupart entretenaient toute leur vie de respectueuses relations avec leur ancien maître. Caissier de la Caisse Raiffeisen, il tenait ses livres avec clarté et soin. C'est avec amour qu'il gérait la petite « banque » locale qui lui doit une bonne partie de sa popularité.

François Fellay était aussi un grand chrétien qui ne mettait pas une cloison étanche entre sa conduite et sa foi. Il laissera un souvenir durable là où il a passé en faisant le bien.

-pp-

GRANGES (Valais).

Beaucoup de personnes lorsque notre Caisse fut fondée il y a 20 ans pronostiquaient qu'elle ne durerait pas longtemps. Si d'autres sociétés locales ont succombé, la nôtre a résisté à tous les orages et a progressé continuellement.

Notre assemblée générale du 17 mars rehaussée par la présence de *M. Ad. Puipe*, membre du Comité central et président de la Fédération des Caisses du Valais-romand, a prouvé que pour un village de 400 habitants le bilan de cette année qui a atteint Fr. 364.957 est des plus réjouissants. Le succès obtenu est dû à la confiance de la population qui a compris la valeur de notre « Banque du village » ainsi qu'au dévouement des Comités et du caissier.

Les dépôts en caisse d'épargne ont augmenté de Fr. 71.900 et s'élèvent à Fr. 284.087 répartis en 182 carnets. Sur les prêts il n'y a pas un centime d'intérêt impayé et les amortissements se sont effectués normalement.

L'excédent de nos disponibilités, placé à la Caisse centrale jouit d'un taux d'intérêt assez intéressant et permet de satisfaire en tout temps avec aisance aux demandes de retrait de nos déposants et aux besoins de crédits de nos sociétaires. Le bénéfice de Fr. 763,35 porte nos réserves à Fr. 6785,70.

Les rapports des présidents *M. Aymon* du Comité de Direction et de *M. le Rd Curé Massy* du Comité de surveillance, de même que l'exposé du caissier *Mabillard* ont été écoutés avec intérêt et ont révélé la bonne marche de notre Caisse qui compte 58 membres. Les comptes qui ont été distribués aux membres ont été examinés puis approuvés à l'unanimité.

M. Puipe, président de la Fédération du Valais-romand, qui s'intéresse beaucoup à notre Caisse, nous a décrit dans une conférence très intéressante le développement des Caisses Raiffeisen du Valais-romand depuis le début à nos jours, ainsi qu'un aperçu de la situation économique actuelle de la Suisse. Il fut vivement applaudi et remercié par le président au nom de tous.

Malgré les excuses reconnues fondées il y a encore des indifférents, aussi l'assemblée a décidé de porter l'amende à 2 francs.

Une partie récréative suivit l'assemblée où le verre de l'amitié fut offert et la soirée se termina dans la plus franche cordialité.

P.-J. M.

ST-LEONARD (Valais).

En présence de plus de 110 membres, le président *Jos. Studer* a ouvert la onzième séance plénière. Pour ne pas abuser de la patience des lecteurs du *Messenger*, je ne relèverai que certains points des divers rapports.

Le nombre des adhérents, en augmentation de 10 unités, a passé au chiffre de 158 membres. Les épargnants sont au nombre de 473.

Le nombre des opérations au chiffre de 1499 amène un mouvement général de près de 2 millions. Les dépôts confiés ont augmenté de Fr. 180.000.— et atteint ainsi Fr. 781.570.—. Aucun commentaire n'est nécessaire en face de ce chiffre impressionnant. On constate avec plaisir un bénéfice net de Fr. 3490.45 qui amène la réserve à fin 1944 à Fr. 10 762.55.

Ces divers renseignements, à eux seuls, montrent l'heureuse marche de notre Caisse. Au dessus des membres et des Comités, il convenait donc de féliciter et remercier notre dévoué caissier *Jos. Mayor*. Ce soin bien agréable a été réservé au président du Conseil de surveillance *Betrisy Hercule*.

En fin de séance, nous est arrivé *M. Puipe*, président de la Fédération valaisanne, tout essoufflé de sa course apostolique à Grimisuat où il visita la Caisse dans son assemblée générale. Chacun a pu glâner dans son substantiel et intéressant exposé un tas de précieux enseignements.

Fiers et confiants dans nos forces, nous marcherons fermes vers l'avenir que Dieu nous réserve.

am.

VOUVRY (Valais).

L'assemblée générale du 11 mars dernier, à laquelle assistèrent de nombreux membres, connut à nouveau le succès. Les rapports des organes dirigeants et du caissier soulignèrent les beaux résultats acquis en 7 ans d'activité par notre institution locale. Malgré des débuts difficiles, la cause raiffeiseniste réunit aujourd'hui 73 fervents adeptes qui en devenant sociétaires n'ont pas craint de garantir par tous leurs biens les engagements de la société, faisant ainsi

preuve de véritable solidarité villageoise. La somme du bilan, en augmentation de Fr. 25.000 en chiffres ronds, atteint Fr. 231.179,70 au 31 décembre 1944. Les dépôts confiés en épargne, Fr. 127.333, se répartissent sur 111 carnets, ce qui dénote bien la confiance générale dont jouit notre institution. Le bénéfice réalisé de Fr. 1247,85 a été ajouté aux réserves, afin de constituer les fonds propres dont le niveau doit naturellement suivre le chiffre du bilan.

Avec regret, l'assemblée prend connaissance de la démission du président, *M. A. Levet*. Elle lui exprime sa reconnaissance pour le travail de pionnier qu'il a fourni à la tête de notre association qu'il dirigea avec tact et autorité.

M. Adr. Puipe, l'actif président de la Fédération du Valais-romand, a parlé devant un auditoire attentif de « L'autorité dans la famille ».

La gratitude de l'assemblée va aux Comités de la société ainsi qu'au dévoué caissier pour leur excellent travail.

Puisse « servir » rester toujours la devise de notre sympathique institution.

-pp-

BOECOURT (Jura bernois).

Présidée par *M. Jules Rossé*, président, l'assemblée générale ordinaire de la Caisse Raiffeisen locale s'est déroulée le dimanche 18 février selon le programme habituel. L'excellente participation — 4 absences amendables — témoigne de l'intérêt des sociétaires à l'égard de leur institution. On notait également la présence d'un fort contingent de membres sympathisants, spécialement des jeunes gens venus s'orienter sur la marche, l'utilité et les bienfaits d'une coopérative de crédit dans le cercle restreint de la famille paroissiale, et qui sont appelés à devenir d'excellentes recrues raiffeisenistes.

Le procès-verbal est tenu par le dévoué secrétaire, *M. Louis Schaffner*. Des rapports documentés présentés par les Conseils de direction et de surveillance ainsi que par l'habile caissier, *M. Xavier Stékofer*, il appert que cette œuvre d'entraide sociale continue sa marche sur la voie d'un réjouissant progrès, fruit de la confiance générale dont elle est entourée.

Le chiffre du bilan de Fr. 282.000.— est en augmentation de Fr. 32.000.— et le roulement d'affaires ascende à Fr. 390.000.—. Le bénéfice très satisfaisant, résultat d'une administration rationnelle, a été entièrement versé à la réserve dont les proportions répondent largement aux prescriptions légales.

Avec les réflexions statutaires, l'assemblée procède au remplacement de deux membres dirigeants décédés durant l'exercice et qui ont bien mérité de la cause Raiffeisen : *M. Justin Meyer* de Séprais, vice-président du Comité de direction depuis la fondation et *M. Joseph Meyer*, secrétaire du Conseil de surveillance. Le choix de l'assemblée se porte sur deux nouvelles forces dont la collaboration et le dévouement sont assurés : MM. Léon Vernier et Emile Egenschwyler.

La séance est rehaussée par la présence de notre ancien caissier, *M. Géo Froidevaux*, reviseur de l'Union suisse et actuellement mobilisé dans la région. Nous faisons bénéficier de ses connaissances pratiques, il pla-

ce l'assistance attentive devant ses devoirs de coopérateurs raiffeisenistes et complète son exposé plein d'enthousiasme par les directives utiles relatives aux récentes innovations fiscales.

Bonne et fructueuse journée pour notre institution d'auto-financement dont on apprécie toujours mieux les précieux avantages au sein de notre communauté rurale.

Fx.

COURTETELLE (Jura bernois).

Dimanche, 11 février, la Caisse de Crédit Mutuel de Courtételle marquait dans une atmosphère de joie et d'amitié profonde le 20^{me} anniversaire de sa fondation. Plus de 130 membres avaient répondu à la convocation du Comité, prouvant ainsi leur sympathie et leur reconnaissance à l'institution locale la plus utile et la plus riche quant aux innombrables services rendus à toute la population.

Dans la salle communale spécialement décorée pour la circonstance, il appartenait à *M. l'abbé Cordelier*, curé de Courtételle et membre du Conseil de surveillance, de saluer l'assemblée et de rendre les honneurs aux invités.

M. le curé rappelle à tous l'œuvre des pionniers qui se sont acquis tant de reconnaissance et dont les noms seront gravés en lettres d'or dans les annales de l'association : *M. Léon Membrez*, directeur à Loveresse, l'actuel et militant président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen. Le caissier fondateur de la Caisse de Courtételle a su inculquer à son œuvre tout l'enthousiasme de son cœur et il peut être fier, aujourd'hui, d'admirer la robustesse de l'arbre planté il y a 20 ans et qu'il a remis par la suite aux bons soins de son frère *M. Joseph Membrez*, l'actuel et non moins habile caissier.

M. l'abbé Montavon, curé à Courroux et membre du Conseil de surveillance de l'Union, le grand initiateur des Caisses Raiffeisen du Jura.

M. François Membrez, ancien président et président d'honneur, le brave octogénaire qui n'a abandonné la tâche que pour la confier à des forces plus jeunes.

M. le curé rend hommage à tous ceux qui ont fondé la Caisse, puis adresse de loin son salut aux dirigeants de l'Union suisse qui conduisent d'une main ferme et prudente la barque Raiffeisen suisse.

L'orateur conclut en formant le vœu que la Caisse continue à jouir de l'appui de la population et à enregistrer des progrès croissants. Elle ne doit pas être uniquement une question de sous et de gains, mais doit contribuer en plus et surtout au bien moral et spirituel de la communauté villageoise.

La partie officielle est ouverte par M. le président *Joseph Cuttat*. Après la lecture du dernier procès-verbal par le secrétaire, il présente le rapport du Comité de direction, suivi de l'exposé des comptes par le caissier. De ces données nous en extrayons les caractères principaux :

L'association compte 152 membres. Par un bond considérable de Fr. 120.000.—, la somme du bilan est portée à Fr. 927.000.—, ce qui place Courtételle et pour la première fois en tête des Caisses jurassiennes. C'est un résultat brillant à enregistrer et qui

marque bien d'une pierre blanche le 20^{me} anniversaire de l'œuvre. Le mouvement général d'affaires a largement passé le cap du million et le bénéfice de Fr. 3000.— porte les réserves à Fr. 24.640.—. Les 512 carnets d'épargne totalisent le montant significatif de Fr. 833.000.— en augmentation de Fr. 112.000.— sur l'année précédente. Ces chiffres sont à eux seuls très éloquentes et se passent de commentaires.

Il est aisé au président du Conseil de surveillance, *M. Joseph Lopinat*, de faire ressortir, par son rapport, toute la satisfaction qu'il éprouve à constater que l'institution est sagement administrée, solidement assise et que toute la gérance s'inspire des principes éprouvés du système Raiffeisen. Sur sa proposition, les comptes et bilan 1944 sont alors adoptés à l'unanimité.

M. le président donne encore lecture des considérations générales du rapport de révision ainsi que d'un message très applaudi de M. le curé Montavon.

Les trois membres en réélection voient leur mandat renouvelé par acclamation.

Cette séance jubilaire n'eut pas été complète si l'on n'avait pas retracé l'histoire de l'institution. Personne n'était mieux placé pour le faire que le caissier fondateur, *M. Léon Membrez*. Faisant appel à ses souvenirs, il en retrace les premiers pas, les hésitations et les craintes du début bien naturelles et légitimes mais qui se sont avérées non fondées. L'esprit de foi qui animait les pionniers du mouvement devait conduire l'œuvre sur le chemin du succès. Et les chiffres donnés par la statistique démontrent ce développement rapide et constant. Il se plaît à faire ressortir les éminents services rendus à toute la population qui sait d'ailleurs les apprécier à leur juste valeur.

Placé sous le signe de la confiance cette belle et bonne journée se clôture par un chant de reconnaissance en la Providence qui a si visiblement protégé notre pays.

Fx.

COMPESIERES (Genève).

Avec l'année 1944, la Caisse de Compesières achevait son 19^{me} exercice. Elle a tenu son assemblée générale le dimanche après-midi 25 février, sous la présidence de *M. Marcel Munier*, président du Comité de direction.

Dans son rapport, M. Munier constate qu'après cinq années de guerre et en dépit des difficultés d'importation, notre économie agricole est restée relativement satisfaisante grâce au labeur considérable du paysan suisse et aux bonnes récoltes dont nous avons été gratifiés en 1944.

Cette situation favorable a eu d'heureuses répercussions sur la marche de notre Caisse qui a enregistré de réjouissants progrès.

L'effectif de nos membres passe de 109 à 118. Il y a eu 13 nouvelles adhésions. Le bilan, en progression constante depuis la fondation de notre institution, a atteint Fr. 823.582,65, à fin 1944. Par rapport à l'exercice précédent, l'augmentation est de plus de Fr. 166.000.—. Nous avons pu accorder 11 nouveaux prêts pour un montant total de Fr. 169.000.—. Le roulement a dépassé deux millions de francs en 854 opérations.

Les taux se sont maintenus au niveau bas qui est la caractéristique du marché de l'argent depuis quelques années. Les frais généraux et d'administration ne dépassent pas le 0,28 % du bilan.

M. Munier conclut en disant que nous avons tout lieu d'être satisfaits du travail et du résultat de l'exercice écoulé. Le petit arbuste planté il y a 19 ans est devenu un bel arbre dont nous pouvons récolter les fruits. L'œuvre s'est épanouie grâce au bon esprit de collaboration qui a toujours régné entre les Comités et le caissier et grâce surtout à la confiance croissante que lui portent sociétaires et déposants. Forts de cette confiance, nous continuerons à œuvrer ensemble et contribuerons ainsi, dans la mesure de nos moyens, à la résistance économique du pays.

En relevant certains chiffres du bilan, révélateurs du développement de la Caisse, et en les comparant avec ceux de l'exercice 1943, le caissier modèle qu'est *M. Charles Boymond*, constate que les dépôts d'épargne sont en augmentation de Fr. 46.000.—, les comptes courants créanciers à vue de Fr. 96.000.—, et les obligations à terme de Fr. 12.000.—. Le résultat de l'exercice accuse un bénéfice net de Fr. 6895,05, ce qui porte les réserves à Fr. 31.983,55.

Tout en se réjouissant des magnifiques résultats obtenus au cours de 19 années d'activité, M. Boymond souhaite que tous les agriculteurs de notre région, sans exception, adhèrent à notre mouvement.

Monsieur le curé *Adrien Dusseiller* déclare que le Conseil de surveillance qu'il préside, a vérifié les comptes de l'exercice 1944 et examiné les titres et garanties des comptes débiteurs. Sur la base de ces vérifications, il propose à l'assemblée l'adoption des comptes avec des remerciements au Comité de direction, spécialement à son président et au dévoué caissier, pour le travail fructueux qu'ils ont accompli. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et l'assemblée donne décharge aux organes responsables pour leur gestion de 1944.

Les membres des deux comités dont le mandat arrivait à échéance ainsi que le caissier ont été réélus à l'unanimité pour une nouvelle période. M. Louis Pictet, notaire, à La Croix de Rozon, a été appelé à faire partie du Conseil de surveillance.

Sur la proposition d'un de ses membres, l'assemblée décide de verser une allocation au Don suisse en faveur des victimes de la guerre.

Enfin, *M. Alexandre Magnin*, membre de la Caisse et Professeur au Collège de Genève, fait un clair exposé sur « La comptabilité agricole », qui donne lieu à une discussion très intéressante.

L. B.

MONTAGNY (Fribourg).

Après une étape de 25 ans d'activité d'une œuvre publique, il est sage de s'arrêter un instant pour jeter un regard en arrière sur le chemin parcouru avant de repartir plus enthousiastes et forts des expériences faites. C'est ce qu'ont tenu à faire les raiffeisenistes de Montagny-les-Monts, dans un cadre qu'ils ont voulu modeste et qui convient aux temps présents, à l'occasion de la clôture du 25^{me} exercice de leur association.

La manifestation débute par l'assemblée

générale ordinaire ouverte à 20 h., le dimanche 18 mars, à la salle d'école de Cousset — centre de la paroisse et station de chemin de fer — par le président, *M. Curty*. Toujours vaillant malgré son âge, ce dernier salue les participants, annonce l'événement qu'on se prépare à commémorer et souhaite la bienvenue au délégué de l'Union suisse.

Par la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, *M. le député Stern*, l'actif secrétaire, donne une image fidèle de la dernière assemblée.

Présentant son rapport présidentiel bien documenté, *M. Curty* se plaît à faire un court historique de la marche régulièrement ascendante de la Caisse locale au cours de ces 25 ans d'existence. Il marque les progrès réalisés, démontre que la Caisse a répondu aux désirs des fondateurs et qu'elle a rendu les services qu'on attendait d'elle. L'arbrisseau bien fluet a puissamment pris racines et dresse actuellement son tronc vigoureux défiant la tempête. Et *M. le président* de lancer un hymne de reconnaissance à la Providence dont il implore encore la protection pour l'avenir.

C'est au tour du caissier, *M. Pierre Francœur*, toujours dévoué et serviable, de faire lecture des comptes et bilan qu'il complète par un exposé circonstancié, émaillé de judicieux conseils. Nous en extrayons quelques chiffres : le bilan ascende à Fr. 576.000.— tandis qu'un mouvement d'affaires de Fr. 834.000.— a été enregistré. Les fonds confiés en épargne s'élèvent à Fr. 446.000.— répartis sur 359 carnets, auxquels il faut ajouter Fr. 91.000.— en obligations. Le bénéfice de Fr. 1913.— porte les réserves à Fr. 21.408.—.

La discussion générale qui s'ouvrit, témoigne de l'intérêt que les sociétaires portent à leur œuvre. On désire des renseignements supplémentaires, on fait de judicieuses remarques, on encourage les dirigeants. Puis les comptes et bilan de l'exercice 1944 sont adoptés à l'unanimité.

Lors des élections statutaires, tous les membres dirigeants dont le mandat arrivait à expiration, y compris le caissier, se voient confirmés dans leurs fonctions et par acclamation : belle marque de confiance qui doit être un précieux stimulant.

Les tractanda administratifs étant épuisés, la parole est donnée à *M. Géo Froidevaux*, reviseur, qui apporte le salut de l'Union suisse de St-Gall avec les félicitations de la Direction à l'occasion du jubilé de la Caisse. Faisant ressortir la haute mission des Caisses Raiffeisen, mission d'ordre financier, mais aussi social et civique, il félicite les raiffeisenistes de Montagny d'avoir réalisé ce programme avec plein succès au cours de ce premier quart de siècle d'activité. Relevant les mérites de chacun et de tous, il rend un hommage particulier aux pionniers de la première heure, aux dirigeants actuellement en charge et plus particulièrement à *M. Curty*, président fondateur et à *M. Francœur*, membre du Comité de direction dès le début et caissier depuis 9 ans. Il était juste de rappeler également les services rendus par *Mlle Franceu*, buroliste, la caissière dévouée et habile des 16 premières années. Un nom est enfin associé à ces hommages, celui de *M. l'abbé Raemy*, le propagandiste de la semence raiffeiseniste en terre fribourgeoise. Et

dans une péroraison d'une vibrante envolée, l'orateur en appelle à la protection divine, porte son toast à la prospérité de la Caisse de Montagny-les-Monts et remet le traditionnel diplôme d'honneur décerné par la Direction de l'Union suisse à la Caisse affiliée en témoignage de reconnaissance pour les 25 ans de collaboration dans la plus parfaite harmonie.

M. le président se fait l'interprète de toute l'assistance pour traduire ses sentiments de reconnaissance profonde aux hautes autorités de l'Union, leur adresse son plus cordial merci et les assure de son plus fidèle attachement.

Et sous l'impression de ces excellentes paroles, tous les participants se rendent à l'Hôtel de la Gare où l'on boit le verre de la plus franche amitié pendant que le caissier, toujours à la brèche, distribue l'intérêt de la part sociale aux 65 membres présents.

En avant, maintenant, pour le second quart de siècle !

CORRESPONDANCE

M. J. V. à F.

De la cédula hypothécaire. — Lorsqu'un compte débiteur garanti par le nantissement d'une cédula hypothécaire est remboursé, vous n'avez qu'à restituer la cédula au client, qui peut naturellement l'utiliser à nouveau.

Il reste entendu que si le nantissement de la cédula a été annoncé et annoté par le registre foncier, conformément à l'art. 66 de la loi sur le registre foncier, avis doit être donné au préposé de la levée du nantissement.

A plusieurs.

Don suisse pour les victimes de la guerre. — Nous sommes heureux que l'Union ait été au devant de votre désir en recueillant les contributions individuelles pour en faire ensuite la remise en bloc comme don officiel du mouvement raiffeiseniste suisse. Vous estimez toutefois que la contribution sur la base indiquée dans la circulaire du 1er mars pourrait être quelque peu élevée. Il sera tenu compte de cette suggestion !

P. V. à S. (Fribourg).

Attestations pour le fise. — Fribourg est le seul des cantons suisses qui exige d'emblée du contribuable, lors de la remise de la déclaration d'impôt, une attestation des banques et Caisses respectives concernant les livrets d'épargne et de compte courant déclarés en vue de l'imputation de l'impôt anticipé.

L'Union est intervenue auprès de l'Administration cantonale pour qu'elle renonce à ce formalisme excessif inconnu ailleurs. Cela, hélas, sans succès !

Cette pratique cause naturellement un surcroît important de travail aux caissiers. Il est naturellement tout indiqué que les Caisses portent en compte aux clients Fr. 0.50 plus les frais évent. de port, pour l'établissement de chaque attestation (on inscrira simplement ce montant au Grand livre au droit de la colonne des intérêts).

Fédération vaudoise

L'assemblée annuelle des délégués aura lieu le 21 avril prochain, à 14 ¹/₄ h. au Restaurant du Théâtre à Lausanne.

Les Caisses fédérées qui ont dans leurs organes dirigeants (comités, caissier) des membres qui ont terminé depuis la dernière assemblée leurs 25 ans de fonction sont invitées à les annoncer pour le 15 mars prochain au plus tard au président *M. F. Maillard*, à Corsier sur Vevey.

Communications du Bureau de l'Union

Retrait de billets de banque.

La Banque nationale suisse a appelé au remboursement les billets suivants :

1. tous les billets des mêmes types que ceux des anciennes banques d'émission et que la Banque nationale suisse a émis en coupures de 50, 100, 500 et 1000 fr. ; ils sont datés du 1er février 1907 et portent dans l'angle supérieur droit du recto une rosette rouge avec la Croix fédérale ;
2. les billets de 100 fr. des séries 1 A à 1 E et 2 A à 2 K émis par la Banque nationale suisse ; ils sont datés du 1er janvier 1918 et portent comme vignette au recto la tête de *Guillaume Tell* et, au verso, une gravure représentant le massif de la Jungfrau.

Ces billets peuvent être échangés jusqu'au 30 juin 1945. Passé cette date, ils perdront toute valeur.

Interdiction du commerce avec des billets étrangers.

Par arrêté du 2 mars 1945, le Conseil Fédéral a interdit l'importation, l'exportation, la livraison et l'acquisition de billets de banque étrangers. Des dérogations sont toutefois prévues, en particulier dans le trafic international des voyageurs et dans le petit trafic frontière.

Opinions et témoignages

Pour conjurer l'orage et pour résoudre graduellement les difficultés sociales, je compte sur les progrès de l'éducation populaire et sur l'association coopérative de consommation, de crédit et de production.

Charles Secretan,
dans un discours prononcé en 1890.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.